



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/188  
14 juillet 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du Plan à moyen terme  
et du budget-programme

Quarante-septième session  
Genève, 11-15 septembre 2006  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE  
DE LA CNUCED**

**Rapport du Secrétaire général de la CNUCED\***

---

\* Publié à la date indiquée pour des raisons techniques.

### Résumé

La CNUCED reste considérée comme un grand fournisseur d'assistance technique en matière d'activité commerciale au service du développement. C'est ce qu'atteste le volume des contributions volontaires versées à ses fonds d'affectation spéciale, qui a atteint en 2005 le niveau record de 34,8 millions de dollars, soit 30 % de plus que l'année précédente. Cette augmentation s'explique en grande partie par les contributions que versent les pays en développement pour soutenir des activités autofinancées sur leur propre territoire et qui représentent 30 % environ des montants qui reçoivent ces fonds. Les contributions des organisations multilatérales ont augmenté elle aussi. Le budget total de la coopération technique de la CNUCED, toutes sources de financement confondues (PNUD, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour le partenariat international (UNFIP)) s'est maintenu au même niveau, soit 30,5 millions de dollars. L'assistance accordée à l'Afrique, à l'Asie-Pacifique et à l'Amérique latine-Caraïbes a également augmenté en volume. Les activités en faveur des pays les moins avancés ont représenté 11 millions de dollars; ces pays bénéficient de 37 % de l'ensemble de la coopération technique.

Les débats qui ont eu lieu en juin 2006 à la deuxième session de l'examen à mi-parcours consacrée au renforcement des trois piliers sur lesquels repose la CNUCED ont fait valoir l'importance de la coopération technique de celle-ci tant pour les donateurs que pour les bénéficiaires, et ont permis d'isoler les aspects administratifs et techniques qu'il fallait encore renforcer pour améliorer l'efficacité des activités et leur efficacité sur le développement. De nouvelles initiatives ont donc été prises au niveau du secrétariat. Dans le cadre de la réforme en cours à l'ONU, les débats que le groupe de haut niveau réuni par le Secrétaire général pour traiter de la question de la cohésion de l'ensemble du système des Nations Unies a consacrés à la gestion aux niveaux national et régional des activités opérationnelles, et les initiatives multilatérales de portée plus générale – par exemple le programme «Aide pour le commerce» – auront une incidence sur la manière dont la CNUCED conçoit et met en œuvre son assistance technique.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction .....	5
I. Le financement de la coopération technique de la CNUCED .....	5
A. Les fonds d'affectation spéciale .....	5
B. Le Programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement de l'Organisation des Nations Unies .....	8
C. Le PNUD .....	9
D. Le financement des experts associés .....	9
II. La structure actuelle des ressources de la coopération technique .....	10
A. Structure des projets de coopération technique .....	10
B. Répartition des ressources par thème programmatique .....	12
C. La répartition géographique des projets régionaux et des projets de pays .....	13
D. La fermeture des projets inactifs et le maintien des projets à petite échelle .....	15
E. Les activités interinstitutions – Cadre intégré et JITAP .....	17
III. Conclusions .....	20
A. Après la onzième session de la Conférence .....	20
B. Cohérence et intégration de la structure de la coopération technique de la CNUCED .....	22

### Encadré

1. Financement de la coopération technique de la CNUCED, par source, 2005 .....	6
--	---

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>
<b>Tableaux</b>	
1. Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2002-2005 .....	8
2. Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED par source de financement, 2002-2005 .....	11
3. Dépenses de coopération technique, par région et par programme, 2002-2005 .....	14
4. Budget des projets par division ou programme au 31 décembre 2005 .....	19
<b>Graphiques</b>	
1. Évolution du financement de la coopération technique de la CNUCED, par source, 1972-2005 .....	6
2. Contributions aux fonds d'affectation spéciale, par source, 2005 .....	7
3. Dépenses de coopération technique par catégorie de projet, 2005 .....	12
4. Dépenses de coopération technique par région, 1997-2005 .....	16

### Notes

La mention «dollar» s'entend du dollar des États-Unis.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement la somme des pourcentages et des valeurs qui les composent.

## INTRODUCTION

1. En 2005, plus encore que l'année précédente, les résultats positifs de la CNUCED en matière de financement de l'assistance technique ont confirmé une tendance à l'amélioration, puisque ce financement a atteint 34,8 millions de dollars. À ce chiffre s'opposent des dépenses d'exécution relativement stables à 30,5 millions de dollars. Des mesures ont été prises pour réformer et renforcer encore les modes de fonctionnement et d'administration du secrétariat afin d'améliorer sa capacité d'absorption. Malgré la multiplication au niveau mondial et au niveau local des activités des autres organismes d'aide au développement et au commerce, la CNUCED n'a rien perdu de son attrait pour les donateurs et les bénéficiaires. À l'heure du débat sur la structure de la coopération technique au service du commerce, la CNUCED est bien placée et bien équipée pour rester le personnage central du système des Nations Unies. Dans la plupart de ses domaines d'activité, les demandes d'assistance continuent de croître, en raison notamment de l'autorité reconnue aux recherches du secrétariat, qui facilitent et rendent d'autant plus efficaces les activités de coopération technique.

2. Les résultats sont donc bons du point de vue de la mobilisation des fonds, mais la structure de l'assistance technique de la CNUCED, dans l'ensemble complexe et fragmentée, devrait être améliorée encore dans le sens du Consensus de São Paulo, des décisions récentes du Conseil du commerce et du développement et des résultats de l'examen à mi-parcours concernant la coopération technique.

3. Comme les années précédentes, on trouvera à l'annexe I du présent rapport la description détaillée des activités entreprises en 2005 dans le cadre de tous les programmes. L'annexe II présente des données financières sur la répartition des ressources de 2005, qui complètent les rapports financiers détaillés fournis à chaque donateur, projet par projet.

### I. LE FINANCEMENT DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

4. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par trois sources: i) les *fonds d'affectation spéciale* alimentés par les contributions volontaires des États membres et des organisations et institutions multilatérales; ii) le *budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies*; et iii) le *PNUD*. Les paragraphes qui suivent expliquent ce financement et son évolution récente.

#### A. Les fonds d'affectation spéciale

5. En 2005, les contributions versées par les États membres et les organisations multilatérales aux fonds d'affectation spéciale se sont élevées au total à 34,8 millions de dollars, soit 30 % de plus que l'année précédente. Autrement dit, ces contributions ont doublé en cinq ans, confirmant que la faculté qu'a la CNUCED d'attirer les donateurs traditionnels et, de plus en plus, les bénéficiaires eux-mêmes connaît une évolution positive. Les chiffres s'expliquent par le surcroît de contributions provenant de certains pays en développement et de certains donateurs multilatéraux, en particulier la Commission européenne.

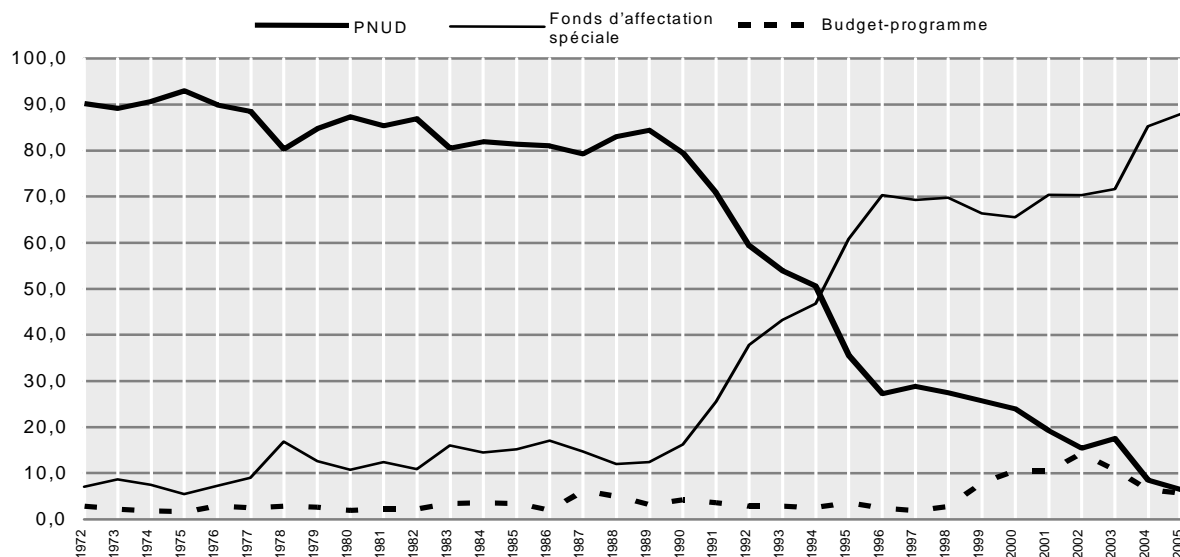
6. Les contributions des pays développés, qui représentaient 45,6 % de l'ensemble des montants versés aux fonds d'affectation spéciale en 2005 (15,8 millions de dollars), ont reculé

de 8 % par rapport à l'année précédente (64 %). Ce recul tient surtout au fait que certains donateurs traditionnels ont reporté sur 2006 leurs contributions de 2005. Il est dans l'intérêt à long terme de la CNUCED de répondre aux préoccupations de ses donateurs traditionnels et de veiller à ce qu'ils conservent leur position de tête dans le financement de la coopération technique, surtout dans le contexte d'une amélioration d'ensemble de l'assistance au commerce. Parmi les pays développés, les 10 principaux donateurs étaient, par ordre d'importance, la Norvège, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la France, la Suède, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et l'Irlande.

<b>Encadré 1</b>		
<b>Financement de la coopération technique de la CNUCED, par source, 2005</b>		
Fonds d'affectation spéciale	PNUD	Programme ordinaire de coopération technique et Compte pour le développement de l'ONU (5,6 %)
88 %	6,4 %	
26,8 millions de dollars (2,3 % de plus qu'en 2004)	1,9 million de dollars (25,9 % de plus qu'en 2004)	1,7 million de dollars (comme en 2004)

**Graphique 1**

**Évolution du financement de la coopération technique de la CNUCED, par source, 1972-2005**  
(En pourcentage du budget total des projets)

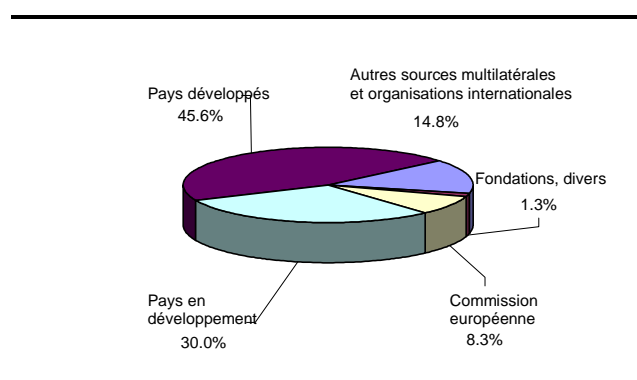


7. En 2005, les contributions des pays en développement ont pratiquement doublé par rapport à 2004, pour atteindre environ 10,4 millions de dollars, soit 30 % du montant total reçu par les fonds d'affectation spéciale. Elles comptent donc pour la plus grande partie de l'augmentation d'ensemble du financement. On soulignera qu'elles sont en majorité affectées à des projets nationaux et qu'elles sont financées par les prêts, les crédits ou les dons de la Banque mondiale ou des banques régionales de développement, ou encore par les budgets des États eux-mêmes. Les projets en question concernent surtout l'appui aux réformes douanières (programme SYDONIA), l'allégement de la dette (programme SYGADE) et les transports, activités qui nécessitent des ressources assez substantielles par rapport à la plupart de celles que la CNUCED réalise dans d'autres domaines. Les huit pays qui ont versé plus de 70 % du total en 2005 (ici encore par ordre d'importance) sont Haïti, la Côte d'Ivoire, Madagascar, la République de Moldova, le Nigeria, le Pakistan, le Honduras et la République arabe syrienne.

8. Les contributions versées par les donateurs multilatéraux ont également augmenté en 2005. La Commission européenne a très nettement augmenté la sienne, qui a quadruplé par rapport à 2004, atteignant environ 2,9 millions de dollars, contre 691 227 dollars l'année précédente. Ces contributions ont servi à soutenir certains projets du programme SYDONIA en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et dans le Territoire palestinien, ainsi qu'un projet régional du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe relevant du même programme. La Commission européenne soutient également la création d'un conseil des chargeurs palestiniens et l'intégration régionale de la Communauté de développement de l'Afrique australe en matière de services.

## Graphique 2

**Contributions aux fonds d'affectation spéciale, par source, 2005**  
(En pourcentage du total)



9. Les dépenses de coopération technique sont restées en 2005 au même niveau qu'en 2004 : 30,5 au lieu de 30,6. Les fonds d'affectation spéciale fournissent le gros du financement de la coopération technique de la CNUCED, couvrant en 2005 88 % de l'ensemble des dépenses. Les 12 % restants ont été couverts à parts presque égales par le budget ordinaire de l'ONU et le PNUD.

## **B. Le Programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement de l'Organisation des Nations Unies**

10. Les ressources prélevées sur le budget ordinaire de l'ONU représentaient en 2005 5,6 % du budget de coopération technique de la CNUCED. Elles sont inscrites à deux chapitres distincts du budget: le chapitre 22 (Programme ordinaire de coopération technique) et le chapitre 34 (Compte pour le développement). Les ressources du Programme ordinaire de coopération technique vont essentiellement aux services consultatifs interrégionaux, à la création de capacités et aux activités de formation dans les principaux domaines d'activité de la CNUCED dans les pays en développement et les économies en transition; le Compte pour le développement finance des projets régionaux et interrégionaux précis, qui sont examinés et approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies et doivent être achevés dans l'intervalle de deux exercices biennaux.

11. Pour ce qui est du Compte pour le développement, huit projets (quatre approuvés pour la «quatrième tranche», c'est-à-dire l'exercice biennal 2004-2005, et quatre pour la «cinquième tranche», c'est-à-dire l'exercice biennal 2006-2007) dotés d'un budget total d'environ 3,4 millions de dollars, sont actuellement en cours d'exécution. La réalisation des quatre projets de la «cinquième tranche» (826 500 dollars), a commencé au début de 2006: a) création de capacités d'élaboration et d'évaluation de la politique informatique et télématique; b) création de capacités d'élaboration des politiques de promotion et d'application de la science et de la technique aux fins des objectifs du Millénaire pour le développement; c) mobilisation de ressources financières pour développer les capacités de croissance en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire en Afrique; d) renforcement des capacités nationales d'élaboration de politiques économiques grâce à l'utilisation du réseau d'institutions universitaires de l'Institut virtuel de la CNUCED. Les projets de la «quatrième tranche» encore inachevés concernent: a) la création de capacités pour rendre la dette supportable dans les pays en développement; b) le renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement grâce aux mesures et aux politiques adoptées en matière d'échanges et de commerce; c) la création de capacités pour faciliter les échanges et les transports dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit; d) la création de capacités dans les organismes de promotion de l'investissement des pays en développement.

### Tableau 1

#### **Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2002-2005<sup>a</sup>**

*(En milliers de dollars É.-U.)*

	2002	2003	2004	2005
Contributions des pays développés <sup>b</sup>	13 546	17 107	17 137	15 881
Pays en développement et pays en transition <sup>c</sup>	3 956	5 973	4 785	10 449
Commission européenne	1 374	2 173	691	2 888
Institutions des Nations Unies et autres organisations internationales <sup>d</sup>	884	946	3 978	5 158
Secteur public et secteur privé	136	185	281	447
<b>Total</b>	<b>19 895</b>	<b>26 384</b>	<b>26 873</b>	<b>34 823</b>



<sup>a</sup> Non comprise la participation de tiers aux coûts, versée par l'intermédiaire du PNUD.

<sup>b</sup> Les chiffres de 2003, 2004 et 2005 ne comprennent pas les montants concernant les experts associés, (616 463 dollars, 619 665 dollars et 759 436 dollars respectivement).

<sup>c</sup> Il s'agit principalement d'activités autofinancées dans le pays même avec des prêts ou des dons d'institutions financières internationales.

<sup>d</sup> Pour plus de détails, voir le tableau 8 de l'annexe statistique (TD/B/WP/188/Add.2).

### **C. Le PNUD**

12. Le PNUD est la troisième source de financement des activités opérationnelles de la CNUCED. Ses contributions sont en baisse depuis le début des années 90. En 2005, les projets qu'il a financés représentaient 6,4 % du budget de la coopération technique. Jusqu'au début des années 90, alors qu'il était essentiellement une institution de financement, le PNUD était une ressource importante pour les activités opérationnelles: à l'époque, il fournissait 80 % environ du budget total de la coopération technique. Cette proportion décline cependant depuis une dizaine d'années et a atteint son point le plus bas ces deux dernières années. Cela tient à la fois à l'évolution du rôle du PNUD et aux contraintes financières très rigoureuses qui pèsent sur son fonctionnement. Le recul est ainsi imputable à la réorientation des fonctions que décrit le Secrétaire général dans son rapport sur les activités de coopération technique (A/58/382). Pour ce qui est de la CNUCED, le PNUD n'est plus le principal bailleur de fonds des Nations Unies pour le financement de sa coopération technique qu'il a été naguère. Finançant davantage ses propres opérations et activités de fond, il a réduit d'autant les ressources qu'il accorde aux autres organismes des Nations Unies. L'essentiel de sa coopération technique se situe au niveau national ou régional, avec, le plus souvent, une exécution nationale ou directe. Cette situation fait contraste avec ses fonctions antérieures d'organisme de financement auquel les institutions normatives et spécialisées de l'ONU faisaient appel pour leurs activités opérationnelles.

13. Le recul du financement du PNUD a été compensé par l'augmentation de celui des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Il n'empêche que le PNUD conserve un rôle important parce qu'il facilite la réalisation des projets de la CNUCED sur le terrain. Les discussions très soutenues à propos du rôle des équipes de pays de l'ONU actuellement en cours devraient ouvrir des perspectives de mise en commun des compétences de la CNUCED et des ressources du PNUD.

### **D. Le financement des experts associés**

14. Outre les trois grandes sources de financement de la coopération technique dont on vient de parler, certains donateurs soutiennent les activités intellectuelles et opérationnelles en participant au Programme des experts associés de la CNUCED. En 2005, 11 postes d'expert associé ont été financés dans les divers domaines d'activité de la CNUCED par l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas.

15. Ce programme remporte beaucoup de succès; il permet à de jeunes professionnels des pays développés ou des pays en développement de participer aux activités de la CNUCED. Il conviendrait de le renforcer et de nouveaux donateurs sont invités à lui prêter leur concours.

Il s'agit pour eux de s'engager à prendre en charge pendant au moins deux ans le salaire et la couverture sociale de jeunes professionnels qui s'intègrent entièrement au personnel de la CNUCED pendant la durée de leur contrat. Les attributions des experts sont définies par le secrétariat de la CNUCED, en fonction des besoins des divisions et des propositions du donateur. Le secrétariat procède aussi à la sélection des candidats, en consultation avec les donateurs.

## **II. LA STRUCTURE ACTUELLE DES RESSOURCES DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE**

16. La répartition des moyens fournis par les trois sources dont on vient de parler se fait en consultation entre donateurs, bénéficiaires et secrétariat, lequel conçoit les projets et les programmes en fonction de ce qu'il sait des besoins et des exigences des bénéficiaires.

17. Rares sont les donateurs qui discutent de programmation avec la CNUCED et fournissent une contribution générale annuelle d'un montant plus ou moins prévisible pour financer son fonctionnement. En majorité, ils versent des fonds projet par projet, qui financent des opérations précises et ne peuvent être ni fusionnés ni facilement transférés à d'autres projets ou programmes sans leur autorisation expresse. Le plus souvent, il y a des relations directes entre le donateur ou le bénéficiaire et le secrétariat avant que ne soit décidée la répartition des ressources. Les besoins des bénéficiaires sont définis projet par projet, sans qu'il soit nécessaire de se référer à l'assistance que la CNUCED pourrait d'une manière générale fournir à tel pays ou à telle région.

18. Ce travail de répartition axé sur chaque projet explique la fragmentation des opérations, dominées par la petitesse des projets et les incertitudes du financement. La nécessité d'arriver à un mode opératoire plus cohérent et plus sensible à la demande – comme le veulent la stratégie de coopération technique de 2003 et les décisions prises ensuite par le Conseil – appelle une stratégie polyvalente tendant à renforcer la gestion, l'organisation et la programmation des activités de coopération technique et à formaliser davantage le dialogue donateurs-secrétariat-bénéficiaires. Les paragraphes qui suivent expliquent la répartition actuelle des ressources, par thème et région. Le secrétariat s'efforce d'assurer la cohérence et la transparence de la mobilisation des fonds et de contrôler toutes les activités de coopération technique.

### **A. Structure des projets de coopération technique**

19. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont conçues pour être exécutées au niveau interrégional, au niveau régional et au niveau des pays (tableau 3). Toutes sources confondues, elles ont au total absorbé 30,5 millions de dollars en 2005 (tableau 2).

**Tableau 2**

**Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED  
par source de financement, 2002-2005**  
(En millions de dollars É.-U.)

	2002	2003	2004	2005
PNUD	3,4	4,9	2,6	1,9
Fonds d'affectation spéciale	15,3	19,9	26,3	26,8
Budget ordinaire et Compte pour le développement	3,1	3,0	1,7	1,7
<b>TOTAL</b>	<b>21,8</b>	<b>27,8</b>	<b>30,6</b>	<b>30,5</b>

**1. Projets interrégionaux**

20. Les projets interrégionaux, qui visent l'ensemble des pays (PMA compris) et des régions en développement, absorbent la plus grande partie des fonds d'affectation spéciale. Avec un budget de 15,9 millions de dollars, ils représentaient en 2005 52 % du total.

21. Ces projets sont axés sur les domaines de compétence thématiques du secrétariat, chacun profitant à plusieurs pays dans une même région ou dans plusieurs: commerce des produits de base, lois et politiques de la concurrence, commerce et biodiversité, évaluation du commerce des services, diplomatie commerciale, statistiques de l'IED, appui aux organismes de promotion des investissements, appui aux décisionnaires et négociateurs en matière de politique de facilitation des échanges, transparence des entreprises, marché de l'assurance, commerce et tourisme électroniques, aide aux politiques scientifiques et technologiques, développement des entreprises. Certains comportent une part d'assistance conçue en fonction des besoins particuliers de chaque pays, par exemple en matière de soutien aux pays en voie d'adhérer à l'OMC, de guides d'investissement ou d'analyse de la politique des investissements.

**2. Projets régionaux**

22. Les projets régionaux couvrent des activités entreprises à un niveau précis, régional ou sous-régional, en faisant coïncider le financement offert par un donateur à une fin particulière, un besoin régional clairement défini et les capacités (logistiques et linguistiques) dont dispose le secrétariat pour assurer le service des projets dans telle ou telle région. Ces projets comptent pour 9,6 % du budget de coopération technique, soit 3 millions de dollars.

**3. Projets de pays**

23. Les projets de pays visent à répondre à des besoins explicitement définis et à réaliser des activités qui ne peuvent l'être qu'au niveau national. En 2005, les dépenses qui leur ont été consacrées représentaient 11,5 millions de dollars, soit plus du tiers du budget total de la coopération technique. Les deux tiers des projets financés par le PNUD relèvent de cette catégorie; ils ont en général pour origine les relations qui s'établissent au niveau du pays entre le

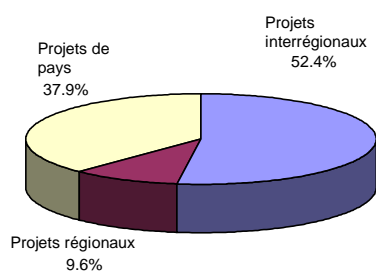
bénéficiaire et le PNUD. D'autres projets sont autofinancés (par le bénéficiaire) ou financés par les ressources mises à la disposition de la CNUCED par les programmes d'aide bilatérale de certains donateurs.

### B. Répartition des ressources par thème programmatique

24. En 2005, cinq programmes de coopération technique de la CNUCED, couvrant plusieurs projets entrepris dans des domaines particuliers, représentaient 86 % de l'ensemble des activités. Il s'agissait des programmes suivants: a) SYDONIA (29 %), b) SYGADE (13 %), c) négociations commerciales et diplomatie commerciale (13 %), d) commerce, environnement et développement (11 %), e) politique de l'investissement et création de capacités (10 %).

#### Graphique 3

**Dépenses de coopération technique par catégorie de projet, 2005**  
(En pourcentage des dépenses totales)



25. Beaucoup de ces programmes, comme tous les autres que réalise le secrétariat de la CNUCED, sont fondés sur les travaux de recherche et les analyses des divisions techniques. Dans les domaines où l'aspect opérationnel est plus marqué (par exemple SYDONIA et SYGADE), l'assistance technique vient compléter les études en cours, la recherche de consensus ou les travaux techniques (en matière, par exemple, de facilitation du commerce et de viabilité de l'endettement, respectivement dans les deux cas cités). La conception et le contenu d'ensemble du programme et de chaque projet s'inspirent des travaux de recherche de la division compétente. Il s'agit essentiellement de transformer ces données d'analyse en services facilement utilisables par le client, pouvant faire l'objet de stages, utiles à la création d'institutions ou prenant la forme de conseils de politique générale. Pour chaque projet, le personnel de la CNUCED qui s'est occupé des recherches participe le plus souvent aussi à la conception, à l'exécution, au contrôle et à la gestion des programmes, ce qui favorise une bonne articulation entre la fonction recherches et la fonction opérations. La qualité des travaux de la CNUCED et les effets qu'ils peuvent avoir tirent avantage de cette relation directe entre la connaissance d'un sujet et le contenu de l'assistance fournie aux pays en développement.

26. Par définition, un programme interrégional est conçu pour répondre aux besoins que toutes les régions en développement connaissent et diffuser les conclusions des recherches entreprises

sur une grande question mondiale. Depuis quelques années cependant, on s'intéresse davantage à l'adaptation des connaissances générales acquises par la recherche aux besoins, aux priorités et aux préoccupations politiques de tel pays ou de telle région. Tel est le cas par exemple des stages de formation aux aspects essentiels de la dynamique économique internationale (prévus au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok), qui s'appuient sur les recherches de toutes les divisions et ont pour cadre des activités régionales de formation qui tiennent compte des particularités régionales. Par contraste, un projet de pays est défini en consultation avec les autorités nationales de façon à leurs besoins et il est en général exécuté avec la participation des homologues nationaux.

27. L'adaptation aux particularités nationales ou régionales des connaissances acquises par la CNUCED sur un thème donné est un travail qui consomme beaucoup de ressources mais c'est une bonne façon de s'assurer que l'assistance fournie aura les effets les plus profonds. Il convient de rappeler que le secrétariat est organisé en divisions thématiques et non en unités géographiques. C'est là une contrainte nécessaire qui continuera de peser sur l'orientation que la CNUCED peut donner à son rôle de coopérant technique. Une intervention plus intensive au niveau national ou régional ne peut connaître le succès que si elle a pour pendant une meilleure coordination entre divisions et des activités plus transversales, susceptibles d'optimiser l'assistance d'ordre intellectuel et de multiplier les passerelles entre les matières qui touchent au commerce et celles qui touchent au développement dont elle a la pratique. Il faut à cette fin prévoir un dialogue plus systématique avec les donateurs à propos des priorités et des besoins de financement et, au secrétariat, une mise en commun et une coordination plus poussées de la gestion des ressources. Des opérations interdivisions ont besoin en tout premier lieu de l'approbation des donateurs, qui doivent consentir à une répartition des ressources entre plusieurs divisions.

28. Il ne faut pas oublier lorsque l'on considère l'étendue des matières que couvre sa coopération technique, que l'assistance de la CNUCED vise à faciliter la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement et à réaliser les intentions du Consensus de São Paulo. Ses activités opérationnelles sont une contribution concrète à la matérialisation des objectifs du Millénaire, notamment celui des partenariats pour le développement, et au rôle que jouent l'assistance au commerce et les activités liées au développement dans la lutte contre la pauvreté et l'exécution des stratégies de développement. Quant au Consensus, beaucoup de ses objectifs désignent les cibles précises qui doivent orienter la coopération technique. Les annexes au document sur la réalisation du Consensus de São Paulo présenté à la première session de l'examen à mi-parcours de mai 2006, ainsi que l'annexe I au présent rapport annuel, donnent là-dessus des renseignements détaillés récents.

### **C. La répartition géographique des projets régionaux et des projets de pays**

29. Du point de vue de la répartition géographique, les projets interrégionaux, qui s'adressent à toutes les régions et à tous les pays, représentent la plus grande partie des activités opérationnelles de la CNUCED, soit en 2005 52,4 % de l'ensemble (contre 55,9 % en 2004).

30. La part de l'Afrique dans cet ensemble était de 16,7 %; celle de l'Asie et du Pacifique de 19,6 %; celle de l'Amérique latine et des Caraïbes de 7,4 %; celle des économies européennes en transition, de 3,8 %.

31. L'élargissement en termes absolus et en termes relatifs de la place de l'Asie-Pacifique dans l'ensemble des activités s'explique surtout par les activités lancées en Afghanistan, en particulier le projet de modernisation des douanes et de facilitation des échanges. À lui seul, celui-ci a absorbé en 2005 19,4 % des dépenses totales de la région Asie-Pacifique.

**Tableau 3**

**Dépenses de coopération technique, par région et par programme, 2002-2005**  
(En milliers de dollars É.-U.)

	2002 Montant	2003 Montant	2004 Montant	2005	
				Montant	Pourcentage
<b>Total</b> .....	<b>21 832</b>	<b>27 788</b>	<b>30 594</b>	<b>30 485</b>	100,0
<b>Par région:</b>					
Afrique .....	3 025	3 842	4 929	5 103	16,7
Asie et Pacifique .....	3 923	5 503	5 056	5 975	19,6
Amérique latine et Caraïbes .....	2 008	2 239	2 138	2 265	7,4
Europe .....	1 006	906	1 360	1 155	3,8
Action interrégionale .....	11 871	15 299	17 111	15 987	52,4
<b>Par programme:</b>					
Mondialisation et stratégies de développement .....	2 818	3 185	3 809	4 206	13,8
Commerce international des biens et services, et des produits de base .....	4 394	6 881	7 281	8 880	29,1
Investissement, technologie et développement des entreprises .....	4 260	5 339	5 083	3 972	13,0
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale .....	8 009	9 066	10 783	11 182	36,7
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement .....	365	725	1 045	1 128	3,7
Services consultatifs interdivisions .....	1 054	1 178	1 135	814	2,7
Direction exécutive et gestion, et services d'appui ....	933	1 413	1 252	228	0,7
Service de la gestion des ressources .....	-	-	206	75	0,2
<i>Dont: PMA</i> .....	<i>6 327</i>	<i>8 763</i>	<i>10 415</i>	<i>11 394</i>	<i>37,4</i>

32. L'augmentation en termes absolus des activités concernant l'Afrique est due à l'intensification des projets du Programme intégré conjoint d'assistance technique dans certains des pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP) et du projet d'appui régional du COMESA dans le cadre du SYGADE.

33. L'augmentation des activités dans les pays de langue espagnole d'Amérique latine est due en grande partie à la contribution nouvelle de l'Espagne, qui a permis de lancer des opérations dans divers domaines au dernier trimestre de 2005.

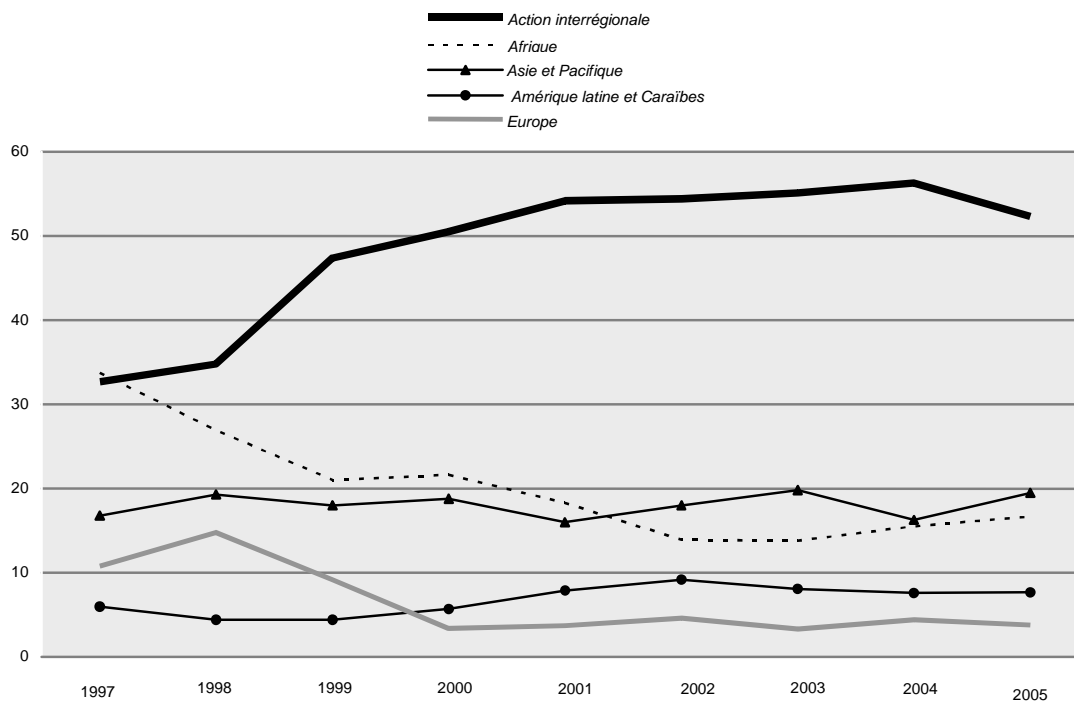
34. Les pays les moins avancés, qui ont la priorité, ont bénéficié comme les années précédentes de la plus grande partie de la coopération technique de la CNUCED. Les dépenses qui leur ont été consacrées en 2005 ont atteint le total de 11,4 millions de dollars, soit 37 % du total. Les opérations qui les intéressent sont réalisées conjointement par le Programme spécial pour les PMA, les pays sans littoral et les petits pays insulaires en développement, et par la division compétente de la CNUCED. Ce traitement prioritaire vient en sus de l'attention particulière que chacune des divisions et tous les projets interrégionaux portent à la situation des PMA.

#### **D. La fermeture des projets inactifs et le maintien des projets à petite échelle**

35. En 2005, environ 330 projets financés par les contributions volontaires étaient comptabilisés. Une cinquantaine d'entre eux étaient achevés sur le plan opérationnel et ils seront clos en 2006. Beaucoup de ces projets sont modestes du point de vue budgétaire, en raison des arrangements qui régissent leur financement; il y a aussi des projets dont les activités et les dépenses sont négligeables; enfin, quelques petits projets sont en sommeil. En outre, la CNUCED administre environ 190 projets financés par le PNUD, dont une centaine inactifs.

36. La procédure par laquelle il est mis fin à un accord de projet est longue et lourde parce que le secrétariat doit consulter chaque donateur pour savoir ce qu'il entend faire des soldes inutilisés, quel que soit leur montant. Les choses sont en voie de simplification. Quant un donateur ne demande pas explicitement que les reliquats lui fassent retour, la CNUCED propose de les créditer à un projet connexe et sollicite l'assentiment des donateurs. Un délai est fixé, au-delà duquel cet assentiment est présumé. La CNUCED propose aussi que le produit inutilisé d'intérêt d'un montant inférieur à 1 000 dollars soit réaffecté à la discrétion du Secrétaire général. Cette solution ne s'applique pas aux fonds qui ont été fournis à la condition expresse que les soldes inutilisés ou les intérêts reviennent au donateur. Les nouvelles procédures faciliteront la gestion des fonds d'affectation spéciale.

**Graphique 4**  
**Dépenses de coopération technique par région, 1997-2005**  
(En pourcentage du total annuel)



37. Dans le cadre de la réforme de sa gestion financière en cours, l'ONU a l'intention d'adopter une seule catégorie de fonds d'affectation spéciale, simple mais de définition souple, car ces fonds sont suffisamment bien contrôlés au niveau des projets. Les fonds d'affectation spéciale généraux serviront à financer la coopération technique et d'autres activités et pourront accueillir et déboursier les contributions sans affectation particulière. Il y aura également des changements au niveau des coûts d'appui. Il s'agit des coûts cumulatifs indirects qui s'attachent aux activités d'appui financées à l'aide de contributions volontaires, exprimés en pourcentage des coûts directs. Selon la nouvelle politique, il serait appliqué un taux de recouvrement plus faible dans l'ensemble, avec des réductions plus généreuses pour les contributions sans affectation spéciale et les contributions versées sans condition administrative particulière.

38. La multiplicité des petits projets (budget inférieur à 200 000 dollars) est un handicap pour la gestion et l'exécution des services d'assistance technique et le contrôle d'ensemble des résultats. Si l'on met à part les projets de pays, qui sont par nature financés par des fonds d'affectation spéciale distincts, la survivance des petits projets s'explique, entre autres circonstances, par la nécessité de répondre aux préoccupations des donateurs et des bénéficiaires qui ne souhaitent pas que certaines contributions soient confondues avec les autres. La solution du regroupement par programme permettrait de consolider dans une certaine mesure la structure de la coopération technique, encore faut-il que les bénéficiaires et les donateurs y réagissent positivement.



### **E. Les activités interinstitutions – Cadre intégré et JITAP**

39. La coopération avec l'ONU et les autres partenaires du système des Nations Unies est directement intégrée dans l'assistance technique fournie par la CNUCED pour la plupart des projets interrégionaux et projets de pays (en termes de compétences ou d'appui logistique). L'essentiel de cette coopération procède cas par cas, dans le cadre de relations de travail à l'intérieur du secrétariat, même si des mémorandums d'accord officiels ou des accords de programme commun mettent parfois en place le cadre d'une collaboration plus soutenue entre la CNUCED et les autres organismes. Les faits nouveaux les plus récents dans ce domaine sont deux grands programmes de la CNUCED qui prévoient une coopération intense et structurée entre institutions, à savoir:

#### **i) Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés**

40. La CNUCED continue de travailler en étroite collaboration avec les organismes qui participent au Cadre intégré pour réaliser ce programme. Elle a publié et diffusé en coopération avec le PNUD et l'Agence britannique pour le développement international (DFID) un manuel pratique expliquant les structures et les procédures du Cadre intégré et l'ampleur des questions qu'il s'agit de régler, et attirant l'attention sur les instruments dont disposent les PMA pour mettre en valeur leurs capacités commerciales. Le manuel explique également ce que l'on peut attendre du Cadre intégré et souligne le rôle essentiel et l'importance de la prise en charge par les pouvoirs publics nationaux et de l'intégration des questions relatives au commerce dans les plans et les stratégies nationales de développement.

41. En décembre 2005, la Déclaration ministérielle de Hong Kong (Chine) de l'OMC est venue appuyer le renforcement du Cadre intégré et proposer la création d'une équipe spéciale composée de représentants des PMA et des donateurs. Cette équipe spéciale a été chargée de faire avant avril 2006 des recommandations au Comité directeur du Cadre intégré sur la mise en œuvre du Cadre intégré amélioré, en réfléchissant aux moyens:

- De fournir un financement plus abondant, additionnel et prévisible sur une base pluriannuelle;
- De renforcer le Cadre intégré à l'intérieur des pays, notamment par l'intégration du commerce dans les plans de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté, par un suivi réel des études diagnostiques de l'intégration du commerce et de la mise en œuvre des matrices d'action, et par une coordination renforcée et plus efficace entre les donateurs et les parties au Cadre intégré – bénéficiaires compris;
- D'améliorer la structure de prise de décisions et de gestion du Cadre intégré pour que les ressources financières en augmentation et le programme renforcé soient mis en œuvre en temps utile.

42. L'équipe spéciale a achevé son rapport à la fin de mai 2006 et doit le présenter par l'intermédiaire du Groupe de travail au Comité directeur du Cadre intégré, pour adoption, en juin 2006.

**ii) Le Programme intégré d'assistance technique (JITAP)**

43. Dans le cadre du JITAP, la CNUCED, l'OMC et le CCI aident ensemble certains PMA et pays en développement d'Afrique à renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles, industrielles et commerciales d'intégration dans le système multilatéral d'échanges. Dans le cadre de ce partenariat pour le développement, la CNUCED seconde les pays qui se préparent aux négociations commerciales de Doha et formulent et mettent en œuvre la politique commerciale nécessaire, surtout en renforçant le concours apporté par les comités interinstitutions aux pays bénéficiaires lors des tours de table et dans les analyses, le choix des priorités et les activités de suivi.

44. Avec le CCI et l'OMC, la CNUCED a assuré l'organisation et le service d'une manifestation sur la création de capacités dans le cadre du JITAP le 14 décembre 2005, en marge de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC. Des représentants des pays du JITAP y ont participé et ont examiné les leçons tirées de l'expérience de la création de capacités du Programme et du soutien que celui-ci avait apporté aux pays participant aux négociations de Doha et préparant la Conférence ministérielle. C'est aux fins de cette préparation que la CNUCED avait commandé un certain nombre d'études de pays afin d'évaluer l'impact des accords de l'OMC sur les économies nationales (Botswana, Cameroun, Malawi, Mali, Mauritanie, Sénégal, Zambie).

45. Après la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, la CNUCED a assuré le soutien financier, technique et consultatif des sessions nationales de réflexion de 2006 au Malawi, au Botswana, au Mozambique (en mars dans les trois cas), au Sénégal (en avril) et au Mali (en mai). Ces sessions ont été l'occasion de débattre des résultats de la Conférence et de la préparation des prochaines négociations. D'autres sont prévues en Mauritanie, au Cameroun et en Zambie pour juin 2006. Ces sessions sont un élément important du travail de préparation des consultations et offrent l'occasion d'informer et d'orienter la participation des pays aux négociations de Doha. Lorsque cela est possible, on facilite la participation à ces rencontres de négociateurs basés à Genève afin de renforcer les relations entre les capitales nationales et Genève.

46. La CNUCED a apporté son soutien technique à un atelier national qui s'est tenu à Dakar en mai 2006 sur le thème du renforcement des capacités en matière de commerce et d'environnement. Les principaux participants étaient membres du Comité national interinstitutions. La CNUCED a également participé à l'atelier sur les services du réseau du JITAP organisé pendant le deuxième Salon international des services de Tunis les 8 et 9 juin 2006. Cet atelier a été l'occasion de réfléchir à la pérennisation des moyens institutionnels et humains créés ou renforcés par le JITAP dans le domaine du commerce des services.

47. La CNUCED a participé en Mauritanie (en février) et au Mali (en mars), à la mise en fonction et au renforcement des centres de référence sur les questions de commerce multilatéral, auxquels elle a fourni un appui technique et de la documentation avec le CCI et l'OMC. Des missions communes CCI-CNUCED-OMC du même genre sont prévues pour le Mali (juin), le Botswana (juillet), le Mozambique (août) et la Zambie (septembre).

48. Un atelier de haut niveau des comités interinstitutions s'est tenu du 24 au 28 juillet 2006 à l'intention des hauts fonctionnaires et négociateurs des questions commerciales en poste dans les capitales nationales, et d'autres représentants des pays du JITAP, réunis pour débattre de l'état

d'avancement des négociations de l'OMC à Doha dans la phase postérieure à la Conférence de Hong Kong (Chine) et des questions fondamentales auxquelles les pays du JITAP font face et que les comités pourraient aider à résoudre.

49. Un atelier régional consacré aux négociations de Doha et visant les médias, les femmes et la société civile des pays du JITAP se tiendra en septembre 2006. Il fait partie des activités de formation du JITAP, qui seront réalisées par la CNUCED avec l'OMC et le CCI.

50. La phase II du JITAP fait l'objet d'une évaluation externe pour laquelle la CNUCED, l'OMC et le CCI fournissent un appui de fond. Deux évaluateurs internationaux et 16 évaluateurs nationaux originaires de chacun des pays du JITAP sont à l'œuvre. Le Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale du JITAP se saisira du rapport d'évaluation en septembre 2006.

**Tableau 4**

**Budget des projets par division ou programme au 31 décembre 2005**  
(En milliers de dollars É.-U.)

Division/Programme	PNUD	Fonds d'affectation spéciale	Budget- programme	Total	
				Montant	Pourcentage
<b>Mondialisation et stratégies de développement, total</b> .....	<b>169</b>	<b>3 817</b>	<b>221</b>	<b>4 206</b>	<b>13,8</b>
Politiques macroéconomiques et politiques de développement .....	—	114	190	303	1,0
SYGADE .....	169	3 671	31	3 871	12,7
Programmes spéciaux .....	—	32	—	32	0,1
<b>Commerce international des biens et services, et des produits de base, total</b> .....	<b>321</b>	<b>8 259</b>	<b>301</b>	<b>8 880</b>	<b>29,1</b>
Analyse commerciale .....	—	414	—	414	1,4
Négociations commerciales et diplomatie commerciale .....	320	3 573	222	4 115	13,5
Analyse commerciale et information .....	—	124	—	124	0,4
Produits de base .....	—	413	82	495	1,6
Commerce, environnement et développement .....	—	3 233	—	3 233	10,6
Droit et politique de la concurrence, protection du consommateur .....	—	503	-4	499	1,6
<b>Investissement, technologie et développement des entreprises, total</b> .....	<b>334</b>	<b>3 443</b>	<b>195</b>	<b>3 972</b>	<b>13,0</b>
Analyse des questions d'investissement .....	8	686	—	694	2,3
Cabinet du Directeur général .....	—	210	—	210	0,7
Politiques et renforcement des capacités .....	277	2 490	195	2 962	9,7
Investissement, entreprise et concurrence .....	49	57	—	106	0,3

Division/Programme	PNUD	Fonds d'affectation spéciale	Budget- programme	Total	
				Montant	Pourcentage
<b>Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale, total ...</b>	<b>1 036</b>	<b>9 950</b>	<b>196</b>	<b>11 182</b>	<b>36,7</b>
Logistique commerciale .....	-2	734	107	839	2,8
SYDONIA .....	1 039	7 733	–	8 772	28,8
Information et formation .....	0	1 322	89	1 411	4,6
Pôles commerciaux.....	-1	39	–	38	0,1
Commerce électronique.....	–	122	–	122	0,4
<b>PMA, total.....</b>	<b>–</b>	<b>1 129</b>	<b>–</b>	<b>1 129</b>	<b>3,7</b>
<b>Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU (chap. 22) .....</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>814</b>	<b>814</b>	<b>2,7</b>
<b>Direction exécutive et gestion, total .....</b>	<b>82</b>	<b>146</b>	<b>–</b>	<b>228</b>	<b>0,7</b>
<b>Service de la gestion des ressources .....</b>	<b>–</b>	<b>75</b>	<b>–</b>	<b>75</b>	<b>0,2</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL.....</b>	<b>1 942</b>	<b>26 818</b>	<b>1 726</b>	<b>30 486</b>	<b>100,0</b>

### III. CONCLUSIONS

#### A. Après la onzième session de la Conférence

51. En juin 2006, à la deuxième session de l'examen à mi-parcours, les États membres ont examiné le rôle de la coopération technique de la CNUCED du point de vue du renforcement des trois piliers de l'institution (recherche et analyse, formation de consensus, coopération technique). Ils ont souligné que la coopération technique devait s'appuyer sur les deux autres piliers et fonctionner dans un bon ordonnancement de relations réciproques. Pour la renforcer, ils ont recommandé:

- a) De veiller à la coopération entre les divisions en matière de conception et d'exécution des activités de coopération technique;
- b) De mettre en place des programmes thématiques intégrés à donateurs multiples, afin de réduire le nombre de petits projets et d'activités réservées;
- c) D'améliorer les activités de gestion, d'évaluation et d'information concernant la coopération technique, selon les pratiques les plus recommandées et les règles et règlements des Nations Unies;
- d) De mieux contrôler les activités de coopération technique et de mobilisation des fonds;
- e) De veiller à l'efficacité du rôle de la CNUCED au niveau des pays (fourniture de données d'analyse aux équipes de pays de l'ONU, renforcement de la coopération avec le PNUD et les coordonnateurs résidents de l'ONU);

- f) De promouvoir les synergies et de renforcer les relations entre la coopération technique et les deux autres piliers;
- g) De veiller à ce que la CNUCED joue un rôle important dans l'initiative «Aide pour le commerce», conformément à ses attributions, à ses compétences et à sa conception du développement;
- h) De mettre en place un système de mise en commun de l'information afin d'améliorer la circulation des informations sur la coopération technique et la qualité des renseignements fournis aux donateurs;
- i) De porter à leur maximum les services d'assistance technique au niveau régional afin de tirer parti des ressources mises en commun et de donner plus d'effet aux activités;
- j) De veiller à ce que toutes les activités d'assistance technique tirent parti autant que possible des compétences et des ressources matérielles locales et régionales, afin de développer les capacités institutionnelles des pays bénéficiaires et de pérenniser les résultats;
- k) Dans la limite des ressources existantes, d'administrer des stages sur les grandes questions de développement international à l'intention des délégations situées à Genève, en réponse au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

52. Le secrétariat de la CNUCED mettra en application les recommandations issues de l'examen à mi-parcours, sans oublier celles qui figurent dans les rapports de son équipe spéciale sur la réforme, du Groupe de personnalités éminentes et des vérificateurs des comptes.

53. Il est dit au paragraphe 10 du Consensus de São Paulo: «La CNUCED devrait continuer de contribuer et de participer de manière efficace au processus de réforme en cours, qui vise notamment à accroître la cohérence et l'efficacité et l'impact des activités du système des Nations Unies dans le domaine du développement.». Des faits nouveaux devraient apparaître dans le contexte de la réforme en cours à l'ONU, qui s'ajouteront aux événements récents présentés ci-dessous. Ils ne seront pas sans incidence sur la structure et l'exécution des activités opérationnelles de la CNUCED.

- En premier lieu, dans sa résolution 59/250 du 17 décembre 2004 sur les activités opérationnelles de développement, **l'Assemblée générale a demandé aux organismes des Nations Unies** de «renforcer la cohérence des programmes au niveau des pays» (par. 42), de «favoriser le travail d'équipe entre les organismes du système» (id.) et d'«améliorer leur coordination au niveau du pays, pour optimiser, à la demande des autorités nationales, leur concours aux efforts nationaux de développement» (par. 43). Ces derniers mois, la CNUCED a participé activement au Groupe de développement de l'ONU, mécanisme interinstitutions des Nations Unies chargé de procéder à la réforme des activités de développement des institutions des Nations Unies. L'un des grands axes de cette réforme est le renforcement des opérations au niveau des pays, notamment grâce au rôle confié aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays. La CNUCED multiplie les contacts et les occasions de travailler avec les coordonnateurs et les équipes, selon les circonstances de chaque cas, mais elle se heurte à son statut de non-résident et à la structure actuelle des fonds

extrabudgétaires, qui souvent interdisent les interventions intensives dans un seul et même pays. Les pays en développement la prient périodiquement de fournir localement des services consultatifs en matière de politique et un appui technique dans des domaines très divers, en raison de la vision mondiale globale qu'elle peut en avoir. C'est pourquoi son aide au développement est optimale: elle est faite sur mesure en fonction des besoins (nationaux) et elle répond aux priorités de son bénéficiaire. Pour que les relations entre la CNUCED et les équipes de pays soient plus dynamiques, il faudrait que la coordination interne soit renforcée à la CNUCED et que le PNUD et les équipes de pays comprennent mieux la spécificité de l'action de la CNUCED.

➤ En deuxième lieu, **le Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies**, créé le 16 février 2006, rendra compte à l'Assemblée générale de l'évolution à long terme et en profondeur de la structure du réseau des Nations Unies, au-delà des réformes déjà engagées qui auront des conséquences importantes pour la coopération technique de la CNUCED. Le Groupe présentera des recommandations tendant à rendre plus cohérente la politique suivie, notamment en ce qui concerne le développement dans le système multilatéral. Le rôle de la CNUCED sera envisagé dans ce contexte. Le Groupe s'intéressera aux activités de développement des Nations Unies dans l'optique d'un renforcement des activités au niveau des pays et en tenant compte des concurrents qui sont de plus en plus nombreux à dispenser leur aide sur le terrain. Il examinera aussi les différentes structures financières des organismes des Nations Unies du point de vue de la cohérence des politiques et de l'efficacité des opérations.

➤ **L'initiative «Aide pour le commerce»** lancée à la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong (Chine) aura des répercussions sur l'action de la CNUCED, au niveau de l'assistance technique générale qu'elle fournit sur le plan international en matière de commerce.

➤ **La politique financière de gestion des ressources extrabudgétaires à l'échelle du système des Nations Unies**, dont la mise en place a été évoquée plus haut, suppose que tous les donateurs soutenant la coopération technique de la CNUCED, ainsi que le secrétariat et les bénéficiaires, consolident et simplifient la structure de ressources actuellement dispersées et réservées à des fins particulières.

## **B. Cohérence et intégration de la structure de la coopération technique de la CNUCED**

54. La nécessité de donner plus de cohérence aux activités de la CNUCED, qui sont dispersées entre divers domaines d'intervention, et d'en simplifier la structure financière, a été réaffirmée plusieurs fois depuis 2003 par le Conseil dans ses décisions et dans le Consensus de Saõ Paulo. Les obstacles principaux sont les suivants:

a) Beaucoup de donateurs bilatéraux et multilatéraux versent des contributions destinées à des domaines d'action, des régions ou des pays précis, et fréquemment affectées à des objectifs prédéterminés;

b) Peu de projets et de programmes à donateurs multiples regroupent plusieurs contributions dans un même fonds d'affectation spéciale polyvalent;

c) Il n'y a pas à l'échelle de la CNUCED de planification indicative de la coopération technique qui permettrait aux donateurs d'affecter leurs contributions à de grandes catégories thématiques sur une base pluriannuelle.

55. Le Groupe de travail et le Conseil ont étudié diverses solutions depuis l'adoption de la stratégie de coopération technique en 2003, solutions qui ont été reprises dans les décisions adoptées par le Conseil par la suite en 2004 et 2005. Pour faciliter l'évolution de la structure actuelle des contributions volontaires, les États membres pourraient envisager d'autres mesures que pourrait prendre la CNUCED, à savoir par exemple:

- ***Présenter tous les ans aux donateurs des propositions d'activités pluriannuelles à donateurs multiples conçues en consultation avec les bénéficiaires et répondant à leurs besoins***, afin de tirer le meilleur profit des compétences multidisciplinaires dont elle dispose dans deux divisions ou plusieurs. Les divisions concernées gèreraient ensemble sur le plan technique les activités communes et se partageraient les ressources financières et humaines que comporte le programme ou le projet considéré. Le contenu des activités pluridivisionnaires ferait l'objet de rapports expliquant la complémentarité des travaux des divisions, la valeur ajoutée produite par leur démarche commune et les difficultés rencontrées; les rapports financiers seraient les mêmes que les rapports individuels actuellement présentés aux donateurs.
- ***À titre corollaire, organiser des consultations périodiques sur les grands thèmes de son action***, pour que les donateurs, les bénéficiaires et le secrétariat puissent suivre l'évolution des besoins et des priorités en matière d'assistance technique aux niveaux national, régional et interrégional. Ces consultations alimenteraient utilement la réflexion des donateurs sur l'affectation de leurs contributions volontaires.
- ***Établir des liens plus visibles entre ses opérations, les travaux de recherche et les conclusions des mécanismes intergouvernementaux***. Pour cela, les descriptifs de projet pourraient présenter les données d'analyse qui seraient utilisées et diffusées au cours de l'activité; toutes les activités ou publications préciseraient le type d'assistance à prévoir dans le domaine analysé; les organes intergouvernementaux (notamment les groupes d'experts) définiraient dans le cadre de la recherche du consensus la coopération technique à prévoir pour chaque thème examiné.

56. Pour améliorer la gestion et le contrôle des activités de coopération technique dans leur ensemble du point de vue de leur hiérarchisation, de leur cohérence et de leur efficacité, diverses mesures seront prises. Au niveau du secrétariat, il s'agira:

- De créer un comité interdivisions d'examen des projets chargé sous la présidence du Vice-Secrétaire général, d'analyser et approuver les propositions de projet avant de solliciter les donateurs, afin de veiller à leur cohérence avec les missions, les stratégies et les priorités de la CNUCED en matière de coopération technique, et d'évaluer les incidences logistiques, financières, humaines et autres. Ce Comité sera un

organe de formalisation des décisions en matière de lancement, d'examen et de hiérarchisation des projets.

- De lancer en 2007 le système intranet automatisé (actuellement en préparation) de contrôle des aspects financiers, administratifs et techniques des projets, et de faire rapport sur ces divers aspects (par le portail qui sera mis en place à la fin de 2006). On pourra ainsi contrôler à la fois les intrants et les résultats des projets au niveau de chacun d'eux, au niveau de la division et au niveau de l'institution. Les responsables de projet de toutes les divisions et de tous les services fonctionnels seront en mesure de s'informer en temps réel de l'état d'avancement de leurs projets. Ce système automatisé facilitera l'évaluation des projets au secrétariat même et l'établissement des rapports destinés aux donateurs et aux bénéficiaires. Il facilitera aussi la mise au point des directives (en matière de procédures administratives) à l'intention des responsables, de telle manière que les règles de gestion seront largement connues et suivies, les orientations données et les normes minimales de qualité respectées;
- D'adopter au secrétariat de nouvelles mesures pour améliorer le contrôle général de la réception des contributions volontaires et la conception et l'exécution des opérations.

57. Le rôle du secrétariat dans toutes ces missions est déterminant, mais la participation et l'engagement de tous les États membres ne le sont pas moins. La conception et l'exécution des activités de coopération technique de la CNUCED exigent une coopération soutenue entre les trois parties prenantes: les pays donateurs, les pays bénéficiaires et le secrétariat.

-----